

**Mairie**  
de  
**Touillon-et-Loutelet**  
Doubs – 25370

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

n°04/2024

### PORTANT MISE A JOUR DE LA CARTE COMMUNALE DE LA COMMUNE DE TOUILLON-ET-LOULETEL

Nous, Sébastien POPULAIRE, Maire de Touillon-et-Loutelet ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R151-53 et R.153.18 ;

VU la délibération du conseil municipal, en date du 2 juin 2012 et l'arrêté préfectoral en date du 20 août 2012, approuvant l'élaboration d'une carte communale ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2022 portant inscription au titre des monuments historiques du monument aux morts, sis Bourg le Touillon à Touillon-et-Loutelet ;

VU les plans et documents ci-annexés.

## ARRÊTONS

### ARTICLE 1 :

La carte communale de la commune de Touillon-et-Loutelet est mise à jour à la date du présent arrêté ;

### ARTICLE 2 :

La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie, à la préfecture du Doubs et à la direction départementale des Territoires ;

### ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois ;

### ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet du Doubs ;
- Monsieur le directeur départemental des Territoires

Fait à TOUILLON-ET-LOULETEL, le 25 mars 2024

Le Maire,



POPULAIRE Sébastien

# Commune de Toufflon-et-Loutelet

## Carte Communale

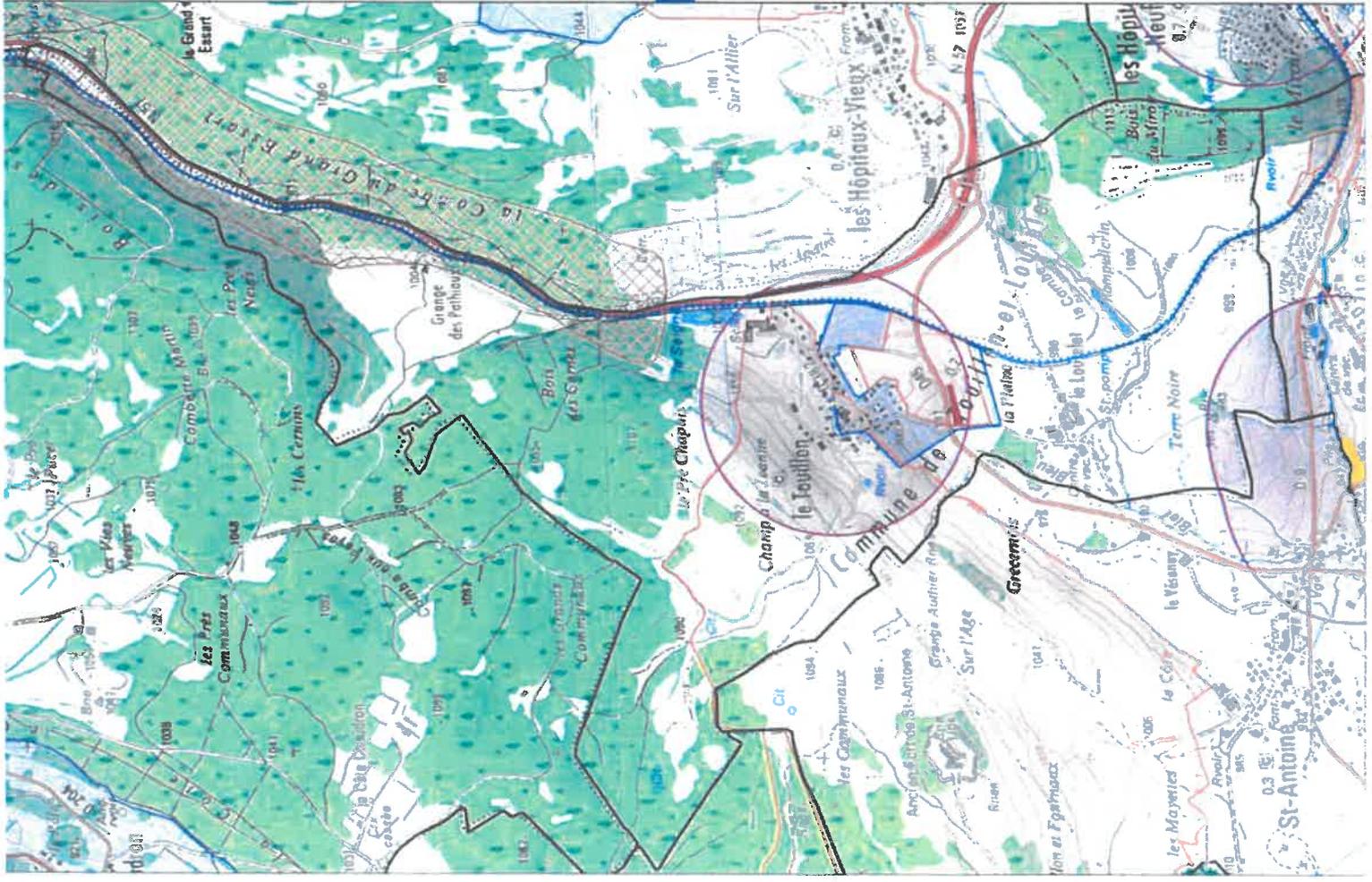
### Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Echelle 1/11'000



Direction Départementale des Territoires du Doubs

- Légende**
- AD1 - Infrastructures hydrauliques
  - AD2 - Sites naturels classés
  - AD3 - Périmètres de classement historique
  - AD4 - ADP - Périmètres de protection immobilière
  - AD5 - ADP - Périmètres de protection paysagère
  - AD6 - ADP - Périmètres de protection des paysages
  - AD7 - Zones servitudes
  - AD8 - Contraintes



Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 025-212505655-20240325-042024-AR

